

COMMUNE DE PERI

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -
- Antoine PINNA -
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 16 novembre 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Marie-Thérèse PETRELLI, demeurant à PERI
Née à AJACCIO le 5 février 1955 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de son auteur, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A PERI (Corse du Sud),

Une propriété bâtie en mauvais état à usage de restaurant cadastrée section C lieudit PENTANELLI N°648 pour 01 a 16 ca, N°649 pour 02 a 58 ca et N°651 pour 01 a 48 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI